



13 avenue Leo Lagrange
25000 Besançon
@mail : clubalpinfr.besancon@gmail.com

COMPTE-RENDU

REUNION COMITE DIRECTEUR DU 9 NOVEMBRE 2022

SALLE DE REUNION CAF

Diffusion : participants

PRESENTS (16) : Nadine ANDRIEN , Jacques BRAVO, Jacques CHOUTEAU, Françoise CROCHOT, Jean-Pierre DEBUISSY, Olivier DUQUESNOY, Hervé FAGARD, Jean-Michel LORNET, Yves PETIT, Cosette POL BODETTO, Jean-Luc SCHLICK, Claude TISSERANT, Marie TOLO, Florence TONON, Jean-Georges TONON , Christophe WERTHEIMER

ABSENTS REPRESENTES (5) : Maryse BILLOT, Jean-Paul GENOUD , Anne-Cécile MURATI, Philippe PESLAY, Philippe ROUSSELOT

ABSENTS (1): Philippe BARBUT

Prochaine réunion : à prévoir

POINTS ABORDES	DECISION PRISE OU SUITE PREVUE
<p><u>I - SUIVI DES ACTIONS DEPUIS PRECEDENT CODIR</u></p> <p>1) Réaménagement espace accueil et totem signalétique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux réalisés par Christian THIOLOT. La mairie doit venir enlever porte et encadrement entreposés dans couloir. - Totem signalétique : le dossier suit son cours...(mais n'avance pas) <p>- Ameublement : le CODIR a choisi un canapé parmi ceux présentés par Florence et Marie, et validé l'achat des petits fauteuils multicolores</p> <p>2) Commande Tshirts logotypés</p> <p><u>II – INFORMATIONS DONNEES AU CODIR</u></p> <p>1) Changement de responsables des commissions Ski et Ecole d'aventures Jacques BRAVO remplace Jean-Michel LORNET à la tête de la commission ski. Clément GUYOT remplace Jean-Michel LORNET à la tête de l'école d'aventures</p> <p>2) Préparation Assemblée Générale du 2 décembre 2022</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas d'animation en amont de l'AG cette année - La salle VIP Léo Lagrange est réservée ; en raison des travaux rue Trépillot, la mairie nous ouvrira un passage soit depuis le parking de la direction des sports, soit depuis le parking derrière salle Paradis - Jacques BRAVO fournit un grand écran - Médaillés : Denis MILLET (médaillé 50 ans) sera présent ; Florence attend la réponse de Claude DURANDIN (médaillé 25 ans), habitant en Ardèche - Marie TOLO organise le buffet 	<p>Indemniser Christian THIOLOT</p> <p>Florence fera un courrier à Abdel GHEZALI (en proposant éventuellement que le CAF paie le totem qui sera installé par mairie ?)</p> <p>Jacques BRAVO ira chercher les canapés et en assurera le montage</p> <p>Florence relance Géraldine pour création du logo</p> <p><i>(En attente confirmation mairie que la salle sera chauffée à 19°)</i></p>

3) Assemblée générale association CVM les 26 et 27 novembre à Chamonix

Florence TONON et Olivier DUQUESNOY y assisteront

4) Situation financière du club, présentée par Jean-Pierre DEBUISSY (voir document en pièce jointe)

- Le compte de résultat fait ressortir un excédent de 167€.
- Le total des dépenses et recettes (32570 €) illustre le bon dynamisme du club, qui a retrouvé son niveau d'activité d'avant pandémie.
- Budget prévisionnel 2022-2023 : 29200 €
- *A noter : coffre à vendre, jamais servi...*
- *TUB 2022 : on reversera à l'association des Donneurs de sang de Thise environ 45 ou 50% des bénéfices*

III – DECISIONS DEMANDEES AU CODIR

1) Participation du club au festival Grandes Heures Nature les 17 et 18 juin 2023

Pour l'instant, pas de volontaires au sein du CODIR pour tenue d'un stand ou autres (date trop lointaine)

Point à réétudier au printemps, avec éventuellement appel à bénévoles via info club

2) Participants du club à l'AG nationale des 21 et 22 janvier 2023 au Mans

Pas de volontaires au sein du CODIR

Florence demandera à Philippe BARBUT membre du CoDir s'il veut y assister

3) Représentants du CLUB aux AG Comité Départemental 25 et Comité Régional

- AG CD25 le 10 décembre à Pontarlier : Jacques CHOUTEAU, Jean-Michel LORNET et (probablement) Jean-Paul GENOUD
- AG Comité Régional le 3 décembre à Vesoul : Olivier DUQUESNOY

Participants validés par le CODIR

Participant validé par le CODIR

4) Postes à pourvoir au sein du CODIR, pour la durée résiduelle du mandat, soit encore 1 an

Aujourd'hui, il y a 22 membres, pour un maximum de 24, soit 2 postes à pourvoir. (*Mais Yves Petit nous informe qu'il va peut-être démissionner*).

Idéalement, il conviendrait que chaque commission soit représentée au sein du CODIR. Florence demandera à Martine DAVID- DELPORTE (bulletin), Anne DERRIEN (bibliothèque), et une personne du Matériel

Un appel à candidatures sera lancé via l'info club

<p>5) Fixation de la part club pour la saison 2023-2024, selon les 2 propositions alternatives du Bureau :</p> <p>a) Tarif inchangé : 4 voix pour</p> <p>b) Baisse de 5% arrondie à l'euro : 16 voix pour</p> <p>2 abstentions quant à ces 2 propositions</p> <p>6) Cadeaux aux encadrants nouvellement promus mais déjà récompensés par le passé dans l'activité (cas de la Randonnée Alpine par exemple) Le CODIR propose d'offrir des casquettes, ou bonnets, afin d'affirmer une identification vestimentaire</p> <p>7) Participation aux frais de déplacement des encadrants : 2 problématiques sont soumises à la décision du CODIR :</p> <p>a) faut-il élargir la réduction d'impôts (actuellement limitée aux seuls frais de formations validantes) à l'ensemble des frais de déplacement des encadrants ? Les participants jugent qu'une telle disposition serait inéquitable entre personnes imposables et non imposables. Elle reviendrait en outre à faire supporter à l'Etat des frais de déplacement pour des activités de loisirs.</p> <p>b) Faut-il abroger la règle des 300km ? (remboursement frais de déplacement écrêté au-delà d'une distance de 300km) Abstentions : 4 Pour : 5 voix Contre : 13 voix</p>	<p>Le CODIR valide une baisse de 5% arrondie à l'euro de la part club</p> <p>Bonnet FFCAM choisi</p> <p>Proposition rejetée à l'unanimité par le CODIR</p> <p>Proposition rejetée à la majorité des voix par le CODIR, qui décide donc du maintien de la règle des 300km</p>
<p><u>IV – QUESTIONS DIVERSES</u></p>	
<p>1) Yves PETIT demande au CODIR d'étudier l'opportunité de changer de banque, en allant vers un établissement éthique qui ne contribue pas au réchauffement climatique Par exemple, 10 000 € placés au Crédit Mutuel (notre banque actuelle) ont une empreinte carbone annuelle équivalente à un tour du monde en voiture neuve (40 000 km). A contrario, des banques comme la NEF ou le Crédit Coopératif garantissent des investissements verts. Voir mail d'Yves PETIT transmis par Florence le 08/11 à tous les membres du CODIR. Nonobstant l'intérêt éthique d'un tel changement, Jean-Pierre DEBUISSY indique que par expérience la gestion de l'argent au quotidien pour une association est plus simple avec le Crédit Mutuel qu'avec le Crédit Coopératif</p>	<p>Le CODIR demande à Yves PETIT d'approfondir le sujet et de produire une étude sur le fonctionnement pratique d'une banque éthique, qui sera étudiée lors d'un prochain CODIR</p>

Prochaine réunion CODIR : date non fixée, à prévoir après la tenue de l'AG

Fin de la réunion à 22h

La secrétaire de séance



La Présidente

